



ECHANGE AVEC EMBALLAGE ABIME

Par **ZIMOU**, le **21/01/2013** à **19:46**

BONJOUR, JE VIENS D'ACHETER UN SECHE SERVIETTE MAIS EN FAIT JE SOUHAITE L'ECHANGER CAR ON S'EST TROMPE, ON A PRIS UN S/S CHAUFFAGE CENTRALE AU LIEU D'ELECTRIQUE! LE PROBLEME L'EMBALLAGE EST ABIME, LE COMMERCANT PEUT IL REFUSER UN ECHANGE AU PRETEXTE DE L'EMBALLAGE DETERIORE ? MERCI, HZ.

Par **Lag0**, le **22/01/2013** à **08:01**

Bonjour,

Le commerçant n'ayant aucune obligation légale de vous reprendre l'objet acheté, ce ne peut donc être qu'un geste commercial. Il peut donc y mettre toutes les conditions qu'il souhaite ou même refuser la reprise.

En règle générale, le retour dans l'emballage d'origine en bon état est effectivement une condition de reprise car l'objet est ensuite remis en rayon.